



# Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton

La Maison du citoyen

52, chemin des Loisirs, Saint-Élie-de-Caxton, (Québec) G0X 2N0  
Téléphone : 819 221-2839 - Télécopieur : 819 221-4039  
Courriel : [info@st-elie-de-caxton.ca](mailto:info@st-elie-de-caxton.ca) - Site Web : [www.st-elie-de-caxton.ca](http://www.st-elie-de-caxton.ca)

## Infolettre municipale - mai 2021

### INFORMATIONS DU MAIRE

#### Réunions de votre Conseil municipal

En raison des consignes sanitaires qui s'appliquent à toutes les municipalités au Québec, votre Conseil municipal ne peut pas tenir présentement de réunions publiques. Les rencontres doivent donc se tenir à huis clos. Un enregistrement audio de chaque séance est publié sur le site Internet de la Municipalité. Si vous voulez poser une question ou faire une suggestion au Conseil, vous pouvez le faire par courriel, jusqu'à 12 h le jour de la séance du conseil à [info@st-elie-de-caxton.ca](mailto:info@st-elie-de-caxton.ca). Nous vous rappelons que le quorum pour la tenue légale des rencontres est de quatre membres du conseil et les décisions se prennent à la majorité des membres présents.

#### Félicitations

Le Conseil municipal tient à féliciter les personnes de Saint-Élie-de-Caxton qui se sont distinguées lors du [23<sup>e</sup> Gala du Défi OSEntreprendre de la Mauricie](#) tenu le 21 avril dernier. Dans le volet scolaire, les élèves du primaire du 2<sup>e</sup> cycle (3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> année) de notre école Villa-de-la-Jeunesse ont gagné le premier prix avec le projet : « Nous sommes là ». Dans le volet régulier, l'entreprise Vroum Vrac était finaliste dans le volet Création d'entreprise et les Ateliers Nemesis étaient aussi finaliste dans le volet Prix Réussite inc. Soulignons que le gagnant de cette catégorie a été l'entreprise Personare de Trois-Rivières qui travaille avec notre Municipalité pour le projet du parcours historique.

#### Distribution d'arbres - Rappel

[L'Association forestière de la Vallée du Saint-Maurice](#) nous offre gratuitement des plants d'arbres dans le cadre du mois de l'arbre. Nous procéderons à la distribution en respectant les mesures sanitaires au Garage de la culture, le vendredi 14 mai de 10 h à 15 h ; **s'il en reste**, le samedi 15 mai de 9 h à 11 h. Nous avons demandé plusieurs essences, comme l'érable, le bouleau, le chêne, le noyer, le cerisier, le mélèze, le pin et l'épinette, mais l'arrivée sera selon les disponibilités. Pour plus d'informations, contactez madame Sandra Gérôme, inspectrice en bâtiment et environnement, par courriel à [sandra.gerome@sogetel.net](mailto:sandra.gerome@sogetel.net) ou par téléphone au 819 221-2839, poste 2945.

#### Subventions pour nos emplois d'étudiant(e)s

Suite à notre demande, Emploi et Développement social Canada ([EDSC](#)) nous a octroyé des subventions pour quatre emplois d'été pour nos étudiant(e)s, dont deux pour l'animation de notre [camp de jour](#) et deux comme guide touristique. Ces jeunes entreront en fonction le 21 juin prochain et ce pour huit semaines. Ceux-ci recevront un salaire horaire de 13,50 \$ et la subvention totalisera 14 365 \$.

## Parc nature et culture

Le projet du [Parc nature et culture](#) débuté il y a plus de trois ans par le présent conseil municipal vise **deux grands objectifs complémentaires** : premièrement, doter notre municipalité d'une infrastructure récréative, sportive, culturelle et éducative (lien avec le CPE-Enfant nature) pour le bénéfice de toute la population et, deuxièmement, contribuer au développement de notre offre touristique. Cet objectif s'inscrit dans une des recommandations de l'étude sur le tourisme déposée en juin 2017 par un spécialiste, qui vise à maximiser et pérenniser les retombées économiques de nos activités touristiques, principalement pour le bénéfice de nos commerçants, artistes et artisan(e)s.

Il y a deux composantes majeures dans ce parc : tout d'abord les sentiers, dont les travaux de défrichage ont débuté à l'automne dernier et qui seront complétés, notamment au niveau du recouvrement au sol, au cours des prochains mois. Et puis le préau, dont la construction vient d'être allouée suite à un appel d'offres au soumissionnaire le plus bas, pour un montant de 438 884 \$. Étant donné la volonté de la Municipalité d'offrir l'accessibilité gratuite en tout temps aux sentiers, le préau devient une source importante de revenus pour l'entretien du parc, en plus des subventions pour les étudiants (es), des commandites et des revenus de la Fontaine caxtonienne lors de certaines activités.

Rappelons que ce préau sera une infrastructure municipale polyvalente sur la Place de l'imaginaire, au design que l'on veut distinctif. Cet espace public ouvert sera de style pavillon de jardin couvert. Il servira aux divertissements, à l'animation, aux événements, aux rencontres familiales et sociales et à la diffusion culturelle et artistique.

Les citoyens de tous les âges, les visiteurs, villégiateurs et touristes de passage, les organismes, les entreprises, les associations, les regroupements, les artistes et les artisan(e)s pourront l'occuper et l'animer. Bref, un lieu de rencontres citoyennes et de diffusions artistiques : musique, conte, théâtre pour enfants, danse, etc.

### **AUCUN RÉGLEMENT D'EMPRUNT NE SERA FAIT POUR LA MISE EN PLACE DE CETTE INFRASTRUCTURE MUNICIPALE CAR LE FINANCEMENT DU PROJET EST DÉJÀ CONFIRMÉ**

	\$	\$	%
MUNICIPALITÉ		105 000	10,0
2018: résolution 10 sept	35 000		
2019: résolution 2 déc	35 000		
2020: résolution 2 nov	35 000		
SUBVENTIONS		588 250	56,0
Ministère du Tourisme	245 200		
Ministère des Affaires municipales	300 000		
Tourisme Mauricie	43 050		
AUTRES COMMANDITAIRES		265 317	25,3
C. Desjardins de l'Ouest de la Mauricie	25 000		
Fonds Grand Mouvement Desjardins	220 000		
Entreprises privées	20 317		
REMBOURSEMENT DES TAXES		91 188	8,7
100 % de la TPS à 5 %	45 651		
50 % de la TVQ à 9,975 %	45 537		
<b>TOTAL</b>		<b>1 049 755</b>	<b>100,0</b>

Il est important de souligner que plusieurs de ces bailleurs de fonds ont déjà effectué au moins un premier versement de leur contribution, de sorte que la Municipalité a déjà reçu 432 000 \$. Les autres versements suivront le calendrier de réalisation des travaux.

Quant à la **piste d'hébertisme**, qui sera située le long d'un sentier du parc, il est aussi important de se rappeler que cet équipement n'était pas prévu dans le projet initial, mais que, suite aux demandes de plusieurs membres du comité aviseur, nous avons fait des démarches parallèles pour trouver du financement à l'extérieur du cadre financier du projet. La Municipalité a fait une demande d'aide financière au ministère de l'Éducation dans le cadre du [Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives](#) (PAFIRS). La ministre Isabelle Charest nous a informés que notre projet a été accepté pour une subvention de 94 650 \$ ce qui représente 66,66 % des coûts totaux pour l'aménagement de cette piste d'hébertisme.

Finalement, il est important de savoir que dans les étapes de planification pour la construction du préau, plusieurs scénarios ont été étudiés, dont l'emplacement de l'agora de la **grotte du calvaire**. Étant donné que cet endroit magnifique est utilisé l'été pour différentes activités religieuses, dont les messes du dimanche et la neuvaine, la Fabrique voulait garder, avec raison, le caractère sacré de ce lieu. L'emplacement choisi, voisin de la [Boutique des pèlerins](#), nous permet d'éviter des coûts de construction d'un bloc sanitaire et de travailler en partenariat avec la Fabrique pour offrir la billetterie à même la Boutique des pèlerins. En plus de ces avantages, le bail emphytéotique de 50 ans est une contribution municipale à la sauvegarde de ce site du patrimoine caxtonien.

En terminant, soulignons que cet article dans [l'Infolettre municipale](#) est la suite d'une série d'une vingtaine d'articles sur ce même projet publiés depuis février 2018.

### **Jeudis 5 à 7 au Garage de la culture**

Tout en respectant les mesures sanitaires qui seront en vigueur à ce moment-là, les jeudis 5 à 7 au [Garage de la culture](#) seront de retour l'été prochain du 1<sup>e</sup> juillet au 2 septembre. On y retrouvera majoritairement nos artistes locaux et quelques nouvelles découvertes artistiques régionales. Ces activités, qui reviennent à chaque année depuis 2015, sont **offertes gratuitement** à toute la population et à nos visiteurs. Le financement est assuré par la vente des produits à la Fontaine caxtonienne et par une commandite de 5 000 \$ d'Hydro-Québec. Après avoir payé les cachets des artistes, les surplus servent à l'entretien du Garage de la culture. Ces activités attirent des gens au cœur du village tous les jeudis soir de l'été. Voilà un bel exemple « **gagnant-gagnant** » : nos artistes ont une vitrine pour performer, nos commerçants profitent de l'achalandage et les contribuables... n'ont pas à contribuer avec leurs taxes !

Robert Gauthier, maire

\*\*\*

### **INFORMATIONS DU CONSEILLER ET DES CONSEILLÈRES MUNICIPALES**

#### **• Plan d'action de la PFA 2020-2025 - Certificat de reconnaissance**

La ministre responsable des Aînés et des Proches aidants, madame Marguerite Blais, a décerné un certificat de reconnaissance à notre municipalité pour souligner notre engagement envers les personnes âgées afin qu'elles puissent s'épanouir et demeurer actives dans notre communauté par le contenu de notre [plan d'action 2020-2025](#) de la Politique Familles-Aînés. Un grand **MERCI** aux membres du comité Familles-Aînés pour leur travail soutenu dans l'élaboration de ce plan d'action quinquennal ainsi qu'aux citoyens qui ont participé aux différentes activités de consultation pour saisir et libeller les besoins des clientèles âgées et familles.

- **Cours UTA automne 2021 - Formation en présentiel à l'automne ?**

L'UTA de l'UQTR réfléchit au déconfinement qui pourrait être mis en place à la session d'automne 2021. Une possibilité de retour des cours offerts hors campus est à l'étude. Notre Municipalité confirme que la grande salle du Centre communautaire sera mise à la disposition des apprenants pour recevoir un groupe en présentiel dès l'automne. Les règles établies par la Santé publique et les mesures sanitaires seront respectées. La sécurité des apprenants et des bénévoles sera assurée. J'ai effectué une demande auprès de la coordonnatrice de l'UTA afin que le cours interrompu lors de la dernière session en groupe soit repris et complété par le formateur monsieur Pierre Letarte.

- **Infolettre municipale - Livraison électronique**

Suite aux deux dernières publications de l'infolettre municipale, quelques citoyens ont confirmé ne pas avoir reçu le courriel à cet effet. Il y a 3 causes possibles : le message est perçu comme un SPAM par le serveur du destinataire ; la boîte de réception du destinataire est pleine ; le courriel fourni est mal orthographié ou invalide. Ces situations sont à vérifier par les usagers. Si vous avez changé de courriel, il faut vous [réinscrire à notre infolettre](#) en remplissant le formulaire électronique à cet effet ; ce formulaire est visible au bas de chacune des pages du site Web.

Francine Buisson, conseillère municipale

- **Saint-Élie-de-Caxton joint le réseau des Communautés bleues**

Le 22 avril dernier, dans le cadre du Jour de la Terre, la coalition Eau Secours a remis à la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton la certification Communauté bleue. Pour joindre ce réseau, notre Municipalité s'est notamment engagée à faire la promotion de l'eau comme bien commun, à préserver cette ressource primordiale, à maintenir le financement, la propriété, l'exploitation et la gestion publique de ses services en approvisionnement en eau potable et, de façon spécifique, à cesser la vente d'eau embouteillée dans les établissements publics municipaux et lors d'événements publics organisés par la Municipalité. Un plan d'action à cet égard sera d'ailleurs réalisé.

Le réseau compte déjà 26 municipalités au Québec, dont deux en Mauricie, soit Trois-Rivières et Saint-Alexis-des-Monts. Cette adhésion au [réseau des Communautés bleues](#) est un nouveau pas dans la réduction de l'empreinte environnementale de notre municipalité, qui veut ainsi consolider ses ressources en eau et donner l'exemple à ses citoyens. L'eau étant précieuse, il va sans dire qu'il faut aussi la préserver à titre personnel. Merci de contribuer à l'effort !

- **Pour une meilleure protection des arbres**

Lors de la séance du 3 mai, une modification au Règlement de zonage a été adoptée, permettant d'assurer un couvert végétal suffisant lors de tout projet de construction ou d'aménagement. La préservation des arbres existants devra ainsi être évaluée et une plantation d'arbres est exigée pour toute nouvelle construction, en respectant certains critères. Le couvert forestier est primordial, puisqu'en plus d'ajouter à la valeur foncière des propriétés, il remplit plusieurs fonctions : îlot de fraîcheur, captation des gaz à effet de serre, lutte contre le ruissellement et l'érosion, domicile pour la faune... Merci à Sandra Gêrôme, inspectrice en bâtiment et environnement, pour son bon travail dans ce dossier !

Thierry Archambault-Laliberté, conseiller municipal